Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212203244-20260619-26_07_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUAY-PERROS

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 19 juin à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Quay-Perros, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Yves LE DAMANY, Maire.

Etaient présents : Yves LE DAMANY, Maire, Jean-Luc CAMPION, Gisèle LE GUILLOUZER, Joël LETESSIER, Armelle JEGOU, Adjoints, Gérard DAUVERGNE, Marie France ADAM, Franck ZAWADZKI, Karine ROULLEAU, Séverine THORAVAL, Sébastien DELAUNAY, Gilbert BOTELLA, Gaëlle URVOAS et Olivier HOUZET, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Procuration(s) :

Sophie BURLOT, procuration à Sébastien DELAUNAY

Secrétaire de séance : Sébastien DELAUNAY est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 26.07.09. (7.1)

Date de convocation : 13 juin 2026
Date d'affichage de la convocation : 13 juin 2026

Objet : Tarifs cantine et garderie 2026/2027

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **VOTE** les tarifs cantine et garderie suivants pour l'année scolaire 2026/2027 :

- **Tarifs cantine :**

Repas enfants	
QF≤700 euros/mois	0,8€
700<QF<1000 euros/mois	1€
QF≥1000euros/mois	3,10€
Repas adultes	4,10€

- Repas des ainés 6,20 €

- **Tarifs goûter et garderie**

Goûter + 1h15 de garderie : de 16h15 à 17h30

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212203244-20260619-26_07_09-DE

	Famille 1 enfant	Famille 2 enfants	Famille 3 enfants
QF1 (≤700)	1€	1,60€	2,10€
700<QF2<1000	1,50€	2,20€	2,70€
QF3≥ 1000	1,70€	2,80€	3,60€

Goûter + 2h de garderie : de 16h15 à 18h30

	Famille 1 enfant	Famille 2 enfants	Famille 3 enfants
QF1	1,70€	2,80€	3,60€
QF2	2,35€	3,70€	4,65€
QF3	2,65€	4,30€	5,55€

Cas particulier

L'enfant prend seulement le goûter, et part à 16h30 :

Pas d'application du QF. 1 enfant : 0,70€ 2 enfants : 1,20€ 3 enfants : 1,50€

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait et copie conforme

Le Maire,
Yves LE DAMANY

Le secrétaire de séance,
Sébastien DELAUNAY